



Station Pêche

Un positionnement singulier pour les Stations Vertes





Sommaire

Mots des présidents	1
A l'origine du label	2
La pêche en France	3
Le tourisme Pêche	4
Obtenir le label Station Pêche	6
Procédures de labellisation	11
La vie du label	13
Une force pour les nouveaux territoires	14
Les 5 nouvelles Stations Pêches	15
Labellisées en 2016	23

Mots des Présidents



« La Pêche est un vecteur de tourisme de pleine nature, il était donc tout naturel de faire ce partenariat avec la Fédération des Stations Vertes. Nous allons essayer de faire vivre ce label afin de promouvoir le tourisme de pleine nature à travers la pêche associative. »

Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France



« La promotion de la pratique de la pêche est présente dans la charte Station Verte depuis la création de la Fédération en 1964. La pêche est en effet un loisir nature qui s'inscrit tout à fait dans l'esprit des vacances à la nature tel que le conçoit le label Station Verte depuis 50 ans. Nos deux fédérations partagent des valeurs communes, comme la volonté de préservation et d'éducation à l'environnement. Ce rapprochement entre nos deux Fédérations était donc tout naturel »

Daniel ACKER, président de la Fédération des Stations Vertes et des Villages de Neige





A l'origine du label

Le fruit d'un partenariat fort avec la FNPF



FNPF : Volonté de développer le tourisme Pêche à destinations des pêcheurs et non-pêcheurs



FSV : La pêche, un critère historique de la Charte des Stations Vertes depuis sa création en 1964

Partenariat signé en 2014

- renforcer et améliorer le développement de la pêche
- valoriser et contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible, dans le cadre d'un écotourisme responsable.



Création du référentiel Station Pêche





La Pêche en France

Quelques chiffres...

2 milliards d'euros d'impact économique





Le tourisme Pêche

Un véritable atout économique

- Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir, acteurs du monde rural, participent chaque année au développement touristique, à l'animation et à l'entretien des territoires ruraux.
- Près de **189 000 personnes** sont sensibilisées aux milieux aquatiques par an.
- De l'ordre de **1 100 km de rives sont réhabilitées annuellement** par les fédérations départementales et leurs associations locales.
- La FNPF subventionne **plus de 4 millions d'euros d'actions** en faveur des milieux aquatiques, de l'animation et du développement de la pratique. Ceci en particulier par l'incitation à la création de parcours de pêche labellisés, l'instauration d'un réseau de structures d'animations et de sensibilisation à la pêche et au développement durable, et par la mise en application d'une charte de qualification « Hébergement Pêche ».





Le tourisme Pêche

Quelques chiffres...



- **39% des pratiquants** partent en séjour pêche en France sur 21,3 jours en moyenne par an
- **40% des pêcheurs** pratiquent davantage leur loisir pendant leurs vacances que lors du reste de l'année
- **30%** de ceux ayant pêché lors de leurs vacances ont dépensé plus que lors de leur pratique habituelle.
- **110 millions d'euros** de dépenses catalytiques (hébergement, transport et restauration)

Obtenir le label Station Pêche

Le référentiel Station Pêche

Un Comité de suivi mixte paritaire entre les 2 Fédérations a travaillé à l'élaboration d'un référentiel dédié permettant de concrétiser ce repositionnement sur la pêche de loisir.

Ce référentiel Station Pêche est déposé à l'INPI, en tant que copropriété des 2 réseaux nationaux.

« Ce référentiel est important dans le cadre du développement du tourisme pêche sur le territoire. Nos 1,5 million de pêcheurs n'hésitent pas à se déplacer pour pratiquer leur loisir. Nul doute que les Stations Pêche tireront leur épingle du jeu en présentant une offre conforme à leurs attentes »

Maurice Lebranchu, Vice-Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et Président de la Commission de développement du Loisir Pêche.

L'obtention du label «Station Pêche » nécessite de répondre à une charte qualité qui s'articule autour de

10 engagements
30 critères

- 25 obligatoires
- 5 complémentaires



Obtenir le label Station Pêche

2 critères préalables et indispensables



1

Etre labéllisé Station Verte, respecter les éléments fondamentaux de la charte Station Verte, être engagé dans une démarche d'écotourisme

2

Etre des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir, en proposant un (des) plan(s) d'eau ou un cours d'eau gérés par des structures associatives de la pêche détenant le droit de pêche (SAAPL).



Obtenir le label Station Pêche



10

engagements

1. Proposer des espaces agréés dans un cadre paysager agréable
2. Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité
3. Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique)
4. Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs
5. Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
6. Avoir un programme d'animations et de festivités
7. Proposer une offre à destination des familles
8. Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
9. Etre engagé dans la démarche « Ecotourisme Station Verte »
10. Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche



La procédure de labellisation

L'implication de tous les acteurs



Postulat :

- Les SAAPL ont pour seul interlocuteur la FNPF
- Les communes ont pour seul interlocuteur la FFSV

1. Connexion partenariale et locale

Réunion de tous les acteurs
intéressés par le label afin
d'étudier les modalités d'un
partenariat commun
« gagnant-gagnant »

2. Déclaration d'intention

la commune et/ou son
groupement intercommunal
adresse un courrier
d'intention à la FFSV

la FDAAPPMA informe la
FNPF par courrier

3. Concertation des 2 Fédérations

4. Engagement procédure

Accords confidentialité
Accès au référentiel à remplir
avec l'ensemble des acteurs
et partenaires concernés



La procédure de labellisation

Le dossier de candidature Station Pêche



5. Etablir le dossier avec

Le référentiel minutieusement rempli et signé par les différents partenaires locaux

La délibération du Conseil Municipal exprimant la volonté de faire vivre le label en partenariat avec la FDAAPPMA, désignant un référent

La délibération du CA de la FDAAPPMA partenaire soutenant la commune candidate au label « Station Pêche »,

Un dossier de présentation de la commune et des actions conjointes qui seront mises en place dans le cadre du partenariat (avec photos)

Ce dossier sera établi en double exemplaire et envoyé par chacun des partenaires locaux à leur fédération nationale de rattachement



La procédure de labellisation

Les dernières étapes



6. Visite de la commune

- **constater** le respect des critères du référentiels,
- **répondre** à quelques points qui demandent conseil,
- **échanger** sur des particularismes locaux ou sur tout autre chose
- Compte-rendu visite transmis au 2 Fédérations

7. Présentation officielle de la candidature

devant le Comité de suivi paritaire du partenariat FNPF – FFSV qui statue sur la labellisation officielle

Ce Comité se réunit 2 à 3 fois par an en fonction du nombre de demandes de labellisation

8. Remise du label Station Pêche

- Lors du Congrès annuel de la FNPF en juin
- Lors du Congrès annuel de la FFSV en octobre



Faire connaître la labellisation

Communication et Promotion



Organisation par les partenaires locaux d'une **réunion conviviale avec les acteurs locaux**, les élus à laquelle sera conviée la presse locale,

Communiquer largement sur la labellisation

« Station Pêche » et sur l'offre de pêche qui y est associée sur tout support (revue, internet, application smartphone, etc...),

Remise du logo Station Pêche en contrepartie de la signature par les partenaires locaux d'un contrat « de licence marque » fixant les conditions d'utilisation du logo qui, nous le rappelons, est juridiquement protégé.



La Vie du label Station Pêche



Mise en place d'un Comité de pilotage local pour animer le label

Il doit être constitué par **les référents désignés** par les municipalités (délibération du conseil municipal portant candidature au label) et la FDAAPPMA (délibération du conseil d'administration soutenant cette candidature), **les partenaires locaux** (Elus, Office du tourisme, AAPPMA, hébergeurs, commerçants, moniteurs-guides de pêche, etc.).

Objectifs : faire vivre le label en proposant des produits et des offres dont il assure la promotion générale et en particulier auprès de la FNPF et de la FFSV.

Le label est attribué pour une période de 6 ans, mais il peut être retiré à tout moment :

- Dans le cas où les deux partenaires locaux le demandent
- Dans le cas où un ou plusieurs critères conditionnant son attribution initiale n'est ou ne sont plus rempli (s)
- Dans le cas où la commune ne serait plus labellisée « Station Verte »





Station Pêche, une force pour les nouveaux territoires

Station Pêche, un levier important de développement économique pour les communes labellisées et pour leur rayonnement sur les nouveaux territoires qui permet de répondre à une forte demande des pêcheurs.

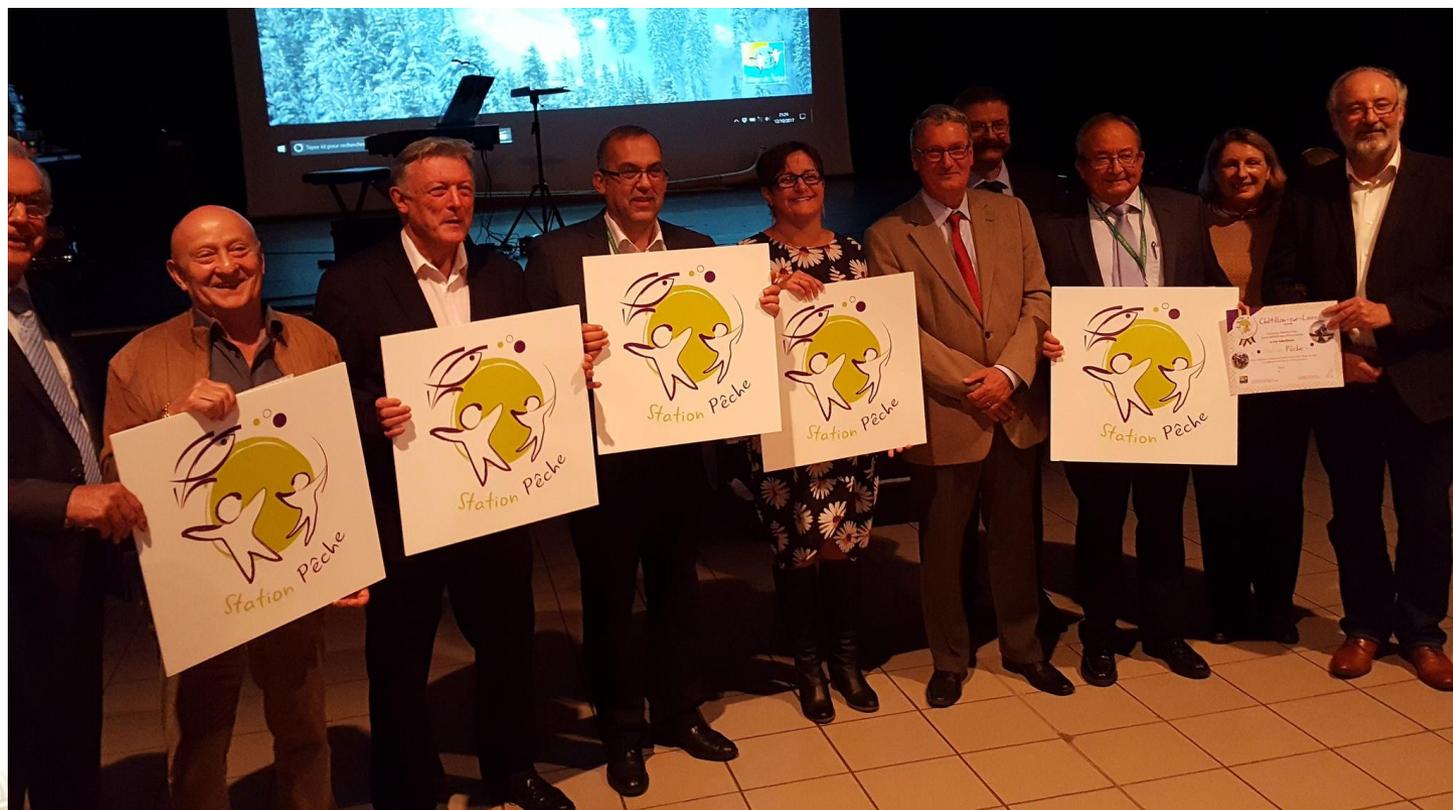
« Pour la ville de Brou devenir Station Pêche est un apport économique qui va être ressenti dans les années à venir. C'est un grand bien pour la ville. »

Nicole BOUVIER, secrétaire du CA de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir





Les 5 nouvelles Stations Pêche



Cazaubon – Barbotan-les-Thermes (32)

Porte d'entrée ouest d'Occitanie, à la jonction des paysages vallonnés gersois et de l'immense forêt landaise, la commune de Cazaubon, avec sa station thermale classée de Barbotan-les-Thermes, affiche des traits de caractère reflétant tout son patrimoine. Traditions festives, art de la table et patrimoine attrayant constituent le trio harmonieux de ce pays du Bas-Armagnac.

Le lac de l'Uby

La commune est traversée par la vallée de l'Uby, site classé de 80 hectares, au sein de laquelle se trouve le complexe touristique du lac de l'Uby, créé au début des années 70, terrain de nombreuses activités sportives et nautiques dans un cadre verdoyant. Il jouit d'une excellente renommée. C'est le lieu de rendez-vous des pêcheurs aux carnassiers du bord, les pêcheurs au coup et les carpistes, (Championnat du Monde de pêche à la carpe en 2009).

L'AAPPMA « Le Goujon du Bas Armagnac » fondée en 1948 et forte de 400 adhérents, est très impliquée dans la vie locale et organise des animations et ateliers pêche, des journées de sensibilisation au milieu aquatique et environnemental, de nombreux concours de pêche (Américaine, float tube) dont un enduro carpe de 72 heures le week-end de l'Ascension.





Chamberet (19)

Labellisée en octobre 2017

La commune de Chamberet s'étend du Mont Ceix (730 m d'altitude), en passant par le Puy des Fayes (644 m d'altitude) et le centre bourg. Elle compte près de 1350 habitants pour une superficie d'environ 7000 hectares. C'est une destination qui offre de nombreux services et des activités de loisirs dans l'univers de la Nature. Egalement labellisé Famille Plus, Chamberet mène une réelle politique d'accueil des familles et des enfants. La commune s'est également engagée dans la réalisation d'un agenda 21 local par la mise en place d'actions en faveur du développement durable, elle est labellisé "Notre village Terre d'Avenir".

Le site de Chamberet est composé de 2 plans d'eau communicants parfaitement adaptés pour un parcours Famille. Le plan d'eau du Causse est le point touristique stratégique de la région de Brive. On y trouve de nombreuses activités sportives et de loisirs. Le peuplement piscicole est composé de truites et de gardons. L'étang de Chamberet propose un Bassin aménagé pour les enfants de - de 12 ans et personnes à mobilité réduite



Châtillon-sur-Loire (45)

Châtillon-sur-Loire est une bourgade accueillante de 3 232 habitants située au carrefour de la Bourgogne, du Berry et de la Sologne. La Loire, façonnée par d'anciens ouvrages de navigation, y croise l'ancien canal latéral et le canal de Briare, alimentés par un vaste réseau d'étangs sauvages et poissonneux.

A cet environnement naturel diversifié et préservé s'ajoute un patrimoine historique et architectural riche fondant l'attractivité touristique de la ville, résolument tournée vers les activités de nature et l'écotourisme. Sillonné de voies d'eau, de levées, de chemins de halage et de sentiers de pêcheurs, le territoire communal offre de multiples possibilités de randonnée (nautique, pédestre, équestre, cyclo et VTT) ou tout simplement de balades et flâneries le long de la Loire et des canaux ... où l'on ne manque jamais de croiser quelques pêcheurs.



Labellisée en octobre 2017

Châtillon-sur-Loire (45)

Un paradis pour la pêche

Avec ses dizaines de kilomètres de berges de Loire sauvages, un réseau de canaux aux profils variés et plusieurs centaines d'hectares d'étangs, Châtillon-sur-Loire a toujours été vanté comme un paradis pour les pêcheurs. On peut y taquiner plus de quarante espèces de poissons en pratiquant une large palette de techniques, depuis la pêche du goujon à trousse-culotte jusqu'au brochet à la mouche fouettée. La pêche des carnassiers y occupe une place particulière, en raison de populations abondantes et de l'arrivée récente d'espèces nouvelles et sportives, comme le silure et l'aspe.

La Gaule Chatillonnaise et la Fédération de pêche du Loiret se sont engagées dans la valorisation de ce potentiel halieutique remarquable, avec notamment un parcours dédié au black-bass sur les 11 km du canal latéral à la Loire et l'étang de la Tuilerie (72 ha) dédié à la pêche des carnassiers aux leurres.



Eymoutiers (87)

Labellisée en octobre 2017



© OT Portes de Vassivière

Ville-porte du PNR Millevaches, Eymoutiers est une cité de caractère de 2000 habitants traversée par la Vienne, ancrée dans une nature préservée et une histoire qui a commencé au Xème siècle.

Jusqu'à la fin du XIXème siècle, la Vienne était une zone économique avec les tanneries, les moulins installés tout le long, mais aussi le flottage du bois pour alimenter les fours à porcelaine de Limoges. La ville, avec ses greniers à claire-voie, conserve la trace de ce passé florissant. Aujourd'hui, la Vienne est une zone de loisirs où se côtoient avec respect les kayakistes, les pêcheurs et les amoureux de la nature.

Eymoutiers (87)

Labellisée en octobre 2017



© FR3 Limousin

La pratique de la pêche

Eymoutiers est une porte du plateau de Millevaches, véritable château d'eau au cœur de Limousin où naissent de nombreux cours d'eau. La commune se situe à proximité du Lac de Vassivière, un grand lac de 1000 ha, ainsi que nombreux autres lacs artificiels, tous issus de l'aménagement hydraulique de la Maulde. Pour renforcer l'offre locale, une démarche de qualification des gîtes de pêche, est en cours et la Fédération départementale de la Pêche 87 prévoit la création d'un Parcours Pêche à Eymoutiers.

La pêche est réputée sur ce cours d'eau de 1ère catégorie. Dans la traversée du bourg, le long d'un parcours de glaciation (no kill), la remise à l'eau de la truite fario et de l'ombre commun, espèces emblématiques de La Vienne, est obligatoire.

Pour découvrir la rivière et la pêche, des acteurs locaux, notamment l'APPMA La Pelaude et le Club de Canoë-Kayak, proposent des animations et des activités.



Labellisée en octobre 2017



Samatan (32)

Samatan, village du Sud-Ouest de 2500 habitants, est situé en Gascogne, aux portes de Toulouse. Station verte depuis 1986, c'est une destination nature inscrite dans une démarche de progrès écotouristique et développant les itinérances douces. Son marché au gras est le plus grand marché de France dans cette production, son marché à la volaille vivante est un des plus beaux du sud-ouest, celui de plein vent anime les rues du centre-ville avec plus de 200 commerçants non sédentaires.

La commune est un bourg vivant et convivial avec de nombreux commerces. Plus de 60 associations dynamiques offrent tout au long de l'année des animations et des festivités accessibles au plus grand nombre (Foire agricole et semaine verte, festival d'été de théâtre, Sam'africa, Monde de l'auto, Gasconh'à table...).





Samatan (32)

Le lac, la Save et son canal

Dans les années 80, la municipalité fait le pari de développer une nouvelle activité économique pour Samatan : le tourisme, en créant une base de loisirs avec un lac de 9 ha et un village vacances (220 lits, un espace détente). Cet ensemble est situé à proximité du centre-ville, dans un environnement paysager permettant sa valorisation par des espaces de biodiversité (site déclaré zéro phyto) tout en intégrant l'accessibilité à tous. Converti en parcours passion, le lac permet la pratique de la pêche de brochets et sandres en no-kil mais également de carpes, de brèmes, de tanches...

La Save et le canal permettent de diversifier les parcours. Un poste de pêche PMR et un parcours pour les enfants complètent l'offre.

L'AAPPMA et la Fédération de pêche du Gers proposent en partenariat avec la commune des animations pédagogiques et des concours de pêche.





Labellisées en octobre 2016





Brou (28)

Labellisée en octobre 2016



Brou, commune de 3 526 habitants, est située dans le département d'Eure-et-Loir à mi-chemin de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun, au sud-ouest de Chartres. Son patrimoine architectural et culturel est mis en valeur par le fleurissement, mais également à l'occasion d'animations festives et culturelles. Parmi ses activités, la commune propose un Parc de loisirs et plusieurs chemins de randonnées pour partir à la découverte des espaces naturels qui entourent la ville.



La pratique de la pêche

Ce sont environ 800 pêcheurs et amoureux de la nature qui se retrouvent chaque année dans les différents lieux de pêche autour de Brou : l'Ozanne, la Sainte-Suzanne, la Mozanne, Yèvres, Dampierre-sous-Brou et Unverre. La commune possède également plusieurs étangs ainsi qu'un parcours de pêche sur le plan d'eau du parc de loisirs.



Jugon-les-Lacs (22)

Labellisée en octobre 2016



Jugon l'oasis au milieu d'un océan de verdure

Né dans un vallon encaissé, adossé à un long et beau lac de 4 km, la commune possède 300 hectares de lacs et rivières pour pratiquer la pêche (carpes, truites, sandres, brochets...). D'une superficie avoisinant les 60 ha, l'étang de Jugon-les-Lacs permet une pêche relativement aisée et abondante avec une multitude d'espèces : carpes, tanches, poissons blancs, perches, sandres, brochets et black-bass. Le barrage de l'Arguenon, plus technique, est très réputé pour les sandres et grosses perches de plus de 40cm.



La Maison Pêche et Nature

La commune possède une Maison Pêche et Nature, labellisée Maison Nature par le Conseil Général des Côtes d'Armor. Ses objectifs sont notamment de promouvoir le tourisme pêche, de développer la pêche de loisir dans le département, et de sensibiliser à la protection du milieu aquatique. Elle comprend un espace d'exposition sur la pêche et les milieux aquatiques avec notamment la présence d'une passe à poissons permettant chaque année le passage de centaines d'anguilles.

Savines-le-Lac (05)

Située au coeur des Hautes-Alpes et au bord du Lac de Serre-Ponçon, la commune de Savines-le-Lac, entièrement labellisée « Patrimoine XXe siècle », se démarque par un patrimoine historique remarquable et une histoire unique, autour de la construction du barrage qui a fait naître la commune au milieu des années 50.



Le lac de Serre-Ponçon

Avec ses 2800 hectares, le lac de Serre-Ponçon est une des plus grandes retenues artificielles d'eau d'Europe faisant de Savines-le-Lac une destination nature de premier plan, réputée pour la pratique de toutes les activités nautiques et récompensée par 7 Pavillons Bleu pour sa qualité environnementale.

De multiples spots de pêche

Entre le Lac de Serre-Ponçon, le plan d'eau des Bouchards, le torrent de Réallon et Lac Saint Apollinaire, Savines-le Lac offre une multitude de spot de pêches et possède un domaine piscicole d'une remarquable qualité et d'une exceptionnelle diversité (brochet, corégone, truite, perche, omble chevalier). La pêche se pratique toute l'année sur la retenue de Serre-Ponçon, à l'exception des salmonidés. On peut y pratiquer notamment la pêche de carpes de nuit à Savines-le-Lac, la pêche de deuxième catégorie sur le lac des Bouchards, et la pêche à la mouche en «no kill» sur le lac de Saint-Apollinaire



Découvrir... Pratiquer... Protéger...

La Fédération de Pêche des Hautes-Alpes s'investit dans de nombreuses actions pour la valorisation de la pêche et la protection des milieux aquatiques. Des demi-journées d'animations pêche sont proposées gratuitement aux écoles primaires et collèges du département. Ces interventions ont comme objectif de faire connaître aux enfants une technique de pêche, la Pêche au coup, et d'utiliser ce support ludique et éducatif pour découvrir les poissons et leur milieu de vie.



Vandenesse-en-Auxois (21)

Labellisée en octobre 2016



Située au cœur du pays de l'Auxois et aux portes du Parc Naturel Régional du Morvan, Vandenesse-en-Auxois est nichée dans un paysage de bocage vallonné et verdoyant, traversé par le canal de Bourgogne et ses réservoirs d'alimentation, dont le lac de Panthier. La commune est à deux pas de Chateauneuf-en-Auxois, forteresse médiévale perchée, classée parmi les Plus Beaux Villages de France.



Le Lac de Panthier

Etendu sur 130 ha, le Lac de Panthier, situé dans la commune se distingue comme étant le plus important lac d'alimentation du Canal de Bourgogne dans le pays d'Auxois. Il appartient au domaine public et est soumis à la réglementation de la 2ème catégorie piscicole. On peut y pêcher : brochets, sandres, perches, carpes et blancs.



Villerest (42)

Labellisée en octobre 2016



Située aux portes de l'Agglomération Roannaise, à la campagne et sur les bords de Loire, Villerest est aujourd'hui une ville résidentielle et touristique de 4866 habitants. Son patrimoine architectural et paysager particulièrement riche est le fruit d'une très longue histoire intimement liée au fleuve Loire.

Le Lac de Villerest

Il fut créé au début des années 1980 par le barrage destiné à régulariser le débit du fleuve. La retenue du barrage s'étend sur 770 ha et 32 km de long et borde 19 communes riveraines, de Balbigny en amont jusqu'à Villerest. Le lac offre une succession de berges variées permettant de développer le tourisme pêche. Il a été reconnu au niveau national comme site exceptionnel avec une compétition de pêche au carnassier renommée ainsi que la pêche de la carpe de nuit.

Des animations de découverte de la pêche des carnassiers en bateau et des nombreuses initiations sont proposées par la commune.

Votre Contact

Philippe BERNEZ

Directeur

Fédération des Stations Vertes

BP 71698 - 21016 DIJON cedex

Tél : 06 80 30 50 65

direction@stationverte.com



www.stationverte.com

www.federationpeche.fr

www.generationpeche.fr